



Rupture conventionnelle de contrat de travail

Par **chichi**, le **17/08/2010** à **00:15**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 2 ans chez un opérateur téléphonique.

Je suis en arrêt maladie depuis plus de 7 mois car je suis très fatigué. Je désire retourner en métropole, pressé de quitter Mayotte car j'ai un grand besoin morale d'être auprès de mes proches, je souhaite demander auprès de mon employeur une rupture conventionnelle de mon contrat de travail est ce possible durant mon arrêt maladie ? Dois je préciser le motif dans mon courrier ? aurais droit aux indemnités chômage en métropole (similaire de ceux qui réside en métropole) car Mayotte il n'y a pas d'assedic malgré que je cotise auprès de la caisse assurance chômage de Mayotte ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses car je déprime et je n'ai plus gout à rien donc cette alternative m'aideras à reprendre un nouveau départ.

CORDIALEMENT